

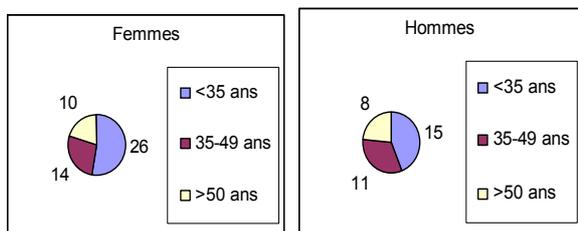
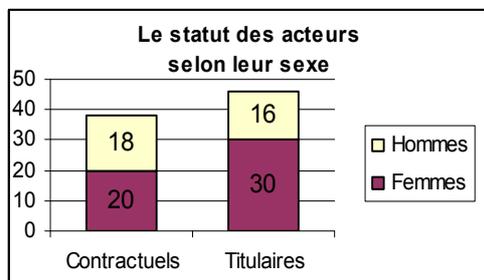
Étude sur la professionnalisation des acteurs de la coopération décentralisée en Île-de-France

Dans le cadre de la préparation de différentes missions de formation, l'Agence COOPDEC Conseil a réalisé une étude concernant la « professionnalisation » des agents en charge de l'action internationale au sein des collectivités locales d'Île de France.

Cette étude a été construite à partir des caractéristiques préétablies de la profession telles qu'elles sont définies dans la fiche métier CNFPT « Responsable relations internationales », tout en souhaitant mettre en lumière la réalité quotidienne des activités et profils des acteurs via leur parcours professionnel. Entre le 28 juin et le 8 août 2007, 94 collectivités ont ainsi été sollicitées, 60 nous ayant accordé un ou plusieurs entretiens. Au final, ce sont 84 acteurs qui ont répondu à nos questions.

LE PROFIL :

Le secteur de la coopération internationale, à l'image de la fonction publique territoriale, est **un secteur d'activité plutôt féminin** (le taux de féminisation s'élevant à 59% des emplois permanents). A cette caractéristique s'ajoute celle de la **jeunesse du personnel**, 41 personnes sur 84 ayant moins de 35 ans.



Les acteurs des relations internationales sont majoritairement fonctionnaires (47 FPT contre 37 contractuels), même si la part de contractuels s'accroît avec la taille de la collectivité

Le niveau de formation requis par la fiche métier pour les titulaires du concours de la fonction publique territoriale est celui d'un niveau d'attaché ou équivalent, soit un niveau de qualification minimale de bac+3. Parmi les personnes interrogées, **seuls 24 titulaires sur 46 ont atteint un niveau de catégorie A ou A+** contre 19 de catégories B ou C. Cette tendance est plus faible pour les contractuels : quatre sur cinq entrants dans le critère attendu par le CNFPT. Par ailleurs, il existe une **corrélation entre la taille des collectivités (et donc du budget géré) et le niveau de qualification des agents recrutés.**



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G -
30 rue Claude Tillier - 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Île de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26

La fiche métier requiert en outre la connaissance de l'anglais, exigence qui se trouve vérifiée dans l'étude puisque la majorité des agents pratiquent deux ou trois langues, l'anglais étant parlé par la quasi-totalité d'entre eux (à des niveaux divers).

SERVICES :

Selon le CNFPT, les responsables « relations internationales » sont « généralement rattachés au cabinet, à la direction générale, à la direction Europe et International, affaires culturelles ou développement économique ». Dans la pratique, les affectations des agents sont très variables, en particulier selon la taille de la collectivité, et les appellations émises par le CNFPT correspondent à celles où les relations internationales occupent une véritable place hiérarchique. Au final, **un quart des agents est rattaché à une direction dont l'intitulé n'est pas cité dans la fiche métier.**

Le temps consacré par les agents aux relations internationales est également fonction de la taille de la collectivité : seuls deux tiers des emplois, faisant partie des plus grosses collectivités, sont à temps plein dans ce domaine.

QUOTIDIEN :

Les contraintes liées à ce type d'activité sont rappelées dans les conditions d'exercices de la fiche métier « Responsable relations internationales » : « Travail en bureau, déplacements fréquents en France et à l'étranger, horaires irréguliers, (...), risques liés aux contextes des territoires visités ». Lors de l'enquête, ces contraintes se sont révélées tout à fait en adéquation avec la réalité du terrain, la **quasi-totalité** des acteurs déclarant notamment **cumuler un grand nombre d'heures de travail, devoir être disponible le soir ou le week-end et devant effectuer des déplacements à l'extérieur de la collectivité ainsi qu'à l'étranger.** Les agents

communaux sont d'ailleurs les plus nombreux à se déplacer (plus de cinq fois par an pour certains). Mais il faut noter que 25 sur 84 agents déclarent n'avoir aucun déplacement à l'étranger.

Compte tenu des profils et de l'environnement des acteurs, chaque poste est unique et donne lieu à **des activités différentes** :

- La gestion des ressources humaines ne concerne ainsi qu'un peu plus d'un tiers des acteurs, beaucoup d'entre eux travaillent seuls.
- **les différentes activités en lien avec la gestion de projets sont développées** (définition et mise en œuvre de projets, promotion de la politique internationale...).
- L'aspect « politique » se retrouve également dans les tâches quotidiennes lorsqu'il s'agit de conseiller ou d'assister les élus.

L'autonomie de l'agent au quotidien varie en fonction de sa position dans l'organigramme de la collectivité ainsi que de la taille de celle-ci. Les acteurs se déclarent presque tous libres dans l'organisation de leur travail, les trois quarts autonomes sur les actions qu'ils mènent.

L'ancienneté moyenne sur un poste s'élève à quatre ans. Les trois quarts des acteurs occupent leur poste depuis plus d'un an alors qu'un quart d'entre eux sont au même poste depuis plus de cinq ans. La mobilité des personnes au sein d'un service ou d'une direction Relations Internationales reste faible, mais les agents sont davantage des spécialistes avec un niveau élevé de diplômes (majoritairement supérieur à la licence). **Cette spécialisation s'articule autour d'un domaine et/ou d'une zone géographique**, en particulier de l'hémisphère sud (dont les trois quarts en Afrique et un quart en Amérique latine) puis de l'Europe.

Une faiblesse dans la formation continue est identifiée. Si 59 sur 84 des agents ont participé à une formation au cours des deux dernières années :

- **L'international ne représente cependant que la moitié des formations suivies**
- 26 sur 84 n'ont pas suivi de formation (le manque de temps est l'explication la plus souvent avancée).
- pour 50 ces formations sont de 1 à 2 journées seulement.

LES QUALITES NECESSAIRES :

Pour occuper ce type de poste, il est nécessaire de disposer de **qualités** particulières comme l'indique la fiche métier du CNFPT : « Communication permanente avec les collaborateurs, échange fréquent d'informations avec les élus, relation permanente avec l'ensemble des services (...)».

L'acteur doit donc être **disponible** afin de pouvoir recevoir les délégations étrangères, partir en mission à l'étranger ou assister à des réunions en soirée. Il doit également être **ouvert** pour tenter de comprendre les cultures étrangères à la sienne et **faire preuve de diplomatie et d'écoute**. De même, **l'organisation et polyvalence** sont des atouts indéniables à la multitude des tâches à accomplir. Pourtant, près d'un agent sur quatre n'indique aucune aptitude particulière à avoir. Nombre d'entre eux ont affirmé que **l'apprentissage sur le terrain** était la meilleure façon de progresser. Pour les autres, la connaissance de langues étrangères semble importante, ainsi que les capacités d'analyse et de synthèse. Trois quarts des personnes interrogées déclarent avoir eu une **réelle motivation** pour ce domaine lors de leur embauche qui ne serait pas liée au simple hasard de la libération d'un poste. Cette motivation résulte d'un intérêt initial pour le secteur en lui-même.

EVOLUTION :

Très majoritairement, **les agents travaillant dans le domaine de l'international se disent satisfaits de leurs postes** et plus d'un tiers d'entre eux souhaitent rester dans le même secteur d'activité, même si un tiers également souhaite changer d'institution ou de collectivité.

L'essor de la coopération internationale se traduit par le développement prévu de 53 services, que ce soit en termes de moyens humains et financiers, d'ouverture sur de nouveaux partenariats ou sur de nouvelles manifestations.

Seuls 24 acteurs de la coopération décentralisée participent actuellement à un réseau de professionnels, mais ils sont 75 sur 84 à s'intéresser un projet de réseau régional, laissant apparaître un potentiel important pour le réseau Ile-de-France.

Pour plus d'informations : reseauidf@coopdec.org



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G -
30 rue Claude Tillier - 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26